

Télécommunications: interconnexion, garantie du service universel et de l'interopérabilité par l'application des principes de fourniture d'un réseau ouvert ONP

1995/0207(COD) - 09/09/1996

La commission économique et monétaire a adopté la recommandation d'Imelda READ (PSE, RU). Elle a adopté plusieurs amendements. Un sujet délicat concerne la prise en compte de considérations environnementales dans le cadre des accords d'interconnexion et "l'arbitrage" à opérer entre écologie et service universel. Par ailleurs, la commission économique insiste sur: - le caractère européen que devra revêtir le fonctionnement des réseaux de télécommunication, - une garantie de protection des consommateurs au travers de la "portabilité" des numéros, - l'instauration d'un système de "PAY OR PLAY" en matière de service universel.